



Élections 2022 des représentants des locataires

**Un acte citoyen rapide qui permettra à tous de s'exprimer
du 29 novembre au 12 décembre prochain.**

La démocratie dans le logement :

Tous les 4 ans, il est demandé aux locataires électeurs de choisir 2 représentants qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de la SAGEM.

Les représentants sont là pour vous aider, défendre vos droits et sont présent dans les instances (Conseil d'administration, Commission d'attribution, ...) pour défendre les locataires.

Ils prennent ainsi part à des décisions qui portent sur les sujets clés de votre vie quotidienne comme la rénovation et l'entretien des parties communes, l'amélioration de votre cadre de vie (réparations d'ascenseurs, création d'espaces verts...), la réduction des nuisances, la sécurité...

Élire ses représentants, c'est voter utile pour une personne qui vit dans votre immeuble ou votre quartier et qui connaît les besoins des locataires et de la collectivité.

Ces représentants sont les ambassadeurs des locataires auprès du bailleur

Voter pour les représentants des locataires :

Je peux voter si je suis titulaire d'un bail de location d'un logement Hlm (un vote par logement) depuis au moins 6 semaines avant la date de l'élection.

Je peux voter du 29 novembre au 12 décembre 2022 : vous recevrez le matériel du vote à partir du 25 novembre 2022.

Je vote par correspondance : il suffit de renvoyer le bulletin dans l'enveloppe préaffranchie.

OU

Je vote par internet : je me connecte sur la plateforme dédiée et j'exprime mon vote.

Un espace sur le site internet de la SAGEM est consacré aux élections des représentants des locataires : vous pourrez y retrouver des informations pratiques sur le déroulement des élections et consulter les différentes listes de candidats.

www.sagem-lagarde.com

Rubrique « vous êtes locataire »

TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN
Le représentant des locataires
défend vos droits

VOTEZ !

